

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011**

**2011 DEVE 173** Subvention à l'association Réseau Environnement Santé (RES) pour ses missions d'information et de sensibilisation du public aux enjeux santé et environnement.

**M. Denis BAUPIN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Réseau Environnement Santé (RES) pour ses missions d'information et de sensibilisation du public aux enjeux santé et environnement ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1 525 euros est attribuée à l'association Réseau Environnement Santé (RES) dont le siège social est situé 148 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.